



## Une soirée « Bécassine des marais »

Le 21 novembre 2017, à **18h45**, une grande réunion est organisée par le CICB, le Cercle Phoebus et la branche française du CIC (Conseil International de la Chasse) avec la complicité du Club de la Chasse, dans les locaux de la Fondation François Sommer.

Dirigée par notre ami et partenaire le Docteur Yves Ferrand, responsable à l'ONCFS de l'unité avifaune migratrice et patron du réseau Bécassines, cette présentation qui passera en revue les problèmes des territoires humides en Europe et leur impact sur les oiseaux migrateurs sera centrée sur la problématique des bécassines en France, leur gestion, et surtout sur le bilan et les résultats de la première année d'équipement de dix bécassines des marais avec des balises GPS/Argos. A l'heure actuelle, nous suivons toujours cette première expérience qui n'a pas fini de nous étonner et d'augmenter nos connaissances. Expérience qui sera suivie de trois autres années d'envois de balises.

Comme pour nos Congrès, *l'accès à cette conférence est gratuit mais nécessite obligatoirement de s'inscrire* (cf. ci-dessous).

Pour ceux qui le souhaitent, la conférence sera suivie d'un dîner « tout bécassines » (dont les plats principaux seront : pâté de bécassines en croûte, suivi de ravioles de bécassines). Il se tiendra dans les somptueux locaux de l'hôtel de Guénégaud qui abrite la Fondation François Sommer et le club de la Chasse et de la Nature. Si vous n'avez jamais eu l'occasion d'y aller, c'est une excellente occasion pour découvrir ce joyau du quartier du Marais.

Merci de nous confirmer votre présence le plus tôt possible et, en tout état de cause,  
**avant le 14 novembre dernier délai.**

---

Coupon Réponse à retourner à :  
**Patrice Février - CICB - 35 avenue Mac Mahon 75017 Paris**

### CONFERENCE

M..... sera présent à la Conférence du 21 novembre  
accompagné des personnes suivantes : .....

.....  
.....

### DINER

participera au dîner dans les locaux du Club de la Chasse accompagné de :

.....

Montant : 60 € par personne à régler impérativement par chèque avant le 14/11/2017 à l'ordre du CICB.  
(NB : la salle à manger faisant partie du Club, veste et cravate sont de rigueur pour les messieurs).